

Image not found or type unknown



## Prouver la qualité d'héritier.

Par **AZPerdu**, le **11/08/2014** à **07:24**

Bonjour!

J'habite à l'étranger, nationalité française. Ma soeur unique n'a pas pris de notaire pour la succession et s'est fait établir un certificat d'hérédité en mairie sur lequel mon nom paraît. Que dois-je fournir à la banque depuis l'étranger pour pouvoir attester de ma qualité d'héritier de mon côté. Je n'ai pas de procuration sur le compte de notre père et voudrait interroger les comptes car ma soeur prétend avoir reçu de papa une somme importante non-déclarée. Je n'ai pas encore le numéro de compte de notre père mais devrait l'obtenir. J'essaie de me préparer. De loin, rien n'est facile.

Merci d'avance.